



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU TRENTE ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-089

Nombre de membres :
Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **14**Absents : **10**Pouvoir : **1**Pour : **15**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **23 Juillet 2024**Date d'affichage : **1^{er} Août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet, à seize heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie France ORSONI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Antoine PELLEGRINETTI, Pierre POLI

Absents représentés : Antoine OTTAVI (par F. BRUSCHI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Président indique au conseil communautaire qu'il convient d'opérer un certain nombre d'ajustements budgétaires afin de permettre :

De couvrir une dépense supplémentaire sur l'achat d'un véhicule plateau hayon pour la collecte des encombrants.

De couvrir une subvention complémentaire au budget annexe de la régie u Pianu d'Ese.

De couvrir l'octroi d'une subvention de projet à l'association de producteurs locaux « i marcati paisani di u Celavu Prunelli » pour un projet de participation à un événement promotionnel au Pays Basque en novembre 2024.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

-de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 215731 / 2303 / 7212 / COLLEN	Matériel roulant – achat véhicule plateau hayon encombrants op. 2303	9 000,00	
204 / 20422 / 2403 / 518	Bâtiments et installations – subv aux bénéficiaire opah – op. 2403		9 000,00
011 / 6042 / 020	Achats de prestations de services		82 000,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2024

Publication : 01/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



65 / 65736221 / 325	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale - Ese	82 000,00	
011 / 6042 / 01	Achats de prestations de services		12 000,00
65 / 65748 / 020	Subventions de fonctionnement i mercati paisani di u celavu prunelli	12 000,00	
Total		103 000,00	103 000,00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président,
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli. Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr